

3. [Le parc éolien en mer de Yeu-Noirmoutier a levé un nouvel obstacle](#)



La mise en service du parc composé de 62 éoliennes Siemens Gamesa est prévue en 2025.
(Photo : Siemens Gamesa)

Le parc éolien en mer de Yeu-Noirmoutier a levé un nouvel obstacle

Publié le 19/08/2022 14:44 | Mis à jour le 19/08/2022 14:48

Un nouvel épisode du feuilleton des recours contre le parc éolien en mer de Yeu-Noirmoutier s'est achevé fin juillet. Le 29, le Conseil d'État a rejeté le pourvoi déposé par les associations Non aux éoliennes entre Noirmoutier et Yeu et Société pour la protection du paysage et de l'esthétique en France.

[L'affaire](#) portait sur un arrêté préfectoral de décembre 2018 qui autorise Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier, société de projet d'Ocean winds, coentreprise formée par Engie et EDPR, à déroger au principe d'interdiction de destruction d'espèces protégées. Une autorisation confirmée par un arrêt de la cour administrative d'appel (CAA) de Nantes en juillet 2020, contre lequel les plaignants se sont pourvus en cassation.

Or, pour le Conseil d'État, il n'y a pas lieu de remettre en cause l'analyse faite par les juges de la CAA de Nantes. Pour la plus haute juridiction administrative en France, le parc répond bien à une « **raison impérative d'intérêt public majeur** » à même d'autoriser, « **à titre dérogatoire** », la possibilité qu'un projet puisse « **affecter la conservation d'espèces protégées** ». Elle confirme aussi qu'il n'y a pas « **d'erreur de droit** » dans l'appréciation faite par la CAA sur le fait qu'il « **n'existait pas d'autre solution satisfaisante** » qui aurait pu alors remettre en cause l'intérêt public majeur.

Le projet n'étant pas purgé de tous recours, la décision de lancer la construction du parc de 496 MW n'a pas encore été prise. Seul RTE, en charge de son raccordement au réseau électrique terrestre, a commencé en juin certains travaux à terre. Le chantier devrait s'amplifier à l'automne. Le raccordement du parc est prévu en 2025.

Loïc FABRÈGUES

UPPM revue de presse